

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 21 février 2020 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'animateur territorial principal de 2^e classe (session 2020) organisé par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

NOR : TERB2005790A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine en date du 21 février 2020, l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'animateur territorial principal de 2^e classe est ouvert au titre de l'année 2020, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la Bretagne, de la Normandie et des Pays de la Loire.

Les deux épreuves de cet examen se dérouleront aux dates suivantes :

Epreuve écrite : le 17 septembre 2020, en fonction du nombre de candidats inscrits : à l'espace Aumaillerie, Parc d'activités de l'Aumaillerie à La Selle-en-Luitré (35), et/à l'espace Eco-Chanvre, Noyal-sur-Vilaine (35), et au siège du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35), notamment pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve,

Epreuve orale : courant novembre-décembre 2020, au siège du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès du service concours et examens du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (adresse ci-dessous) du 28 avril au 20 mai 2020, soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi), soit à l'accueil du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, 17 heures, dernier délai.

Les candidats pourront également se pré-inscrire à cet examen sur le site internet du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (www.cdg35.fr), du 28 avril au 20 mai 2020, minuit (heure métropolitaine). Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter avec les pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au service concours et examens du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription, soit le 28 mai 2020 (le cachet de la poste faisant foi). Faute d'envoi du dossier imprimé dans ces délais, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Les captures d'écran ou leurs impressions ne sont pas acceptées.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est ainsi fixée au 28 mai 2020. Ils devront être postés à l'attention du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (adresse ci-dessous), au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi), ou déposés à l'accueil du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, 17 heures, dernier délai.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte. Par ailleurs, tout retrait ou retour de dossier par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même, tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Adresse du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine : centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, service concours et examens, village des collectivités territoriales, 1, avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions d'accès à cet examen, pourront être obtenus sur simple demande écrite adressée au président du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine ou consultables sur le site internet du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.